

Devenir acteur de la protection de l'environnement grâce à Sentinelles de la nature

Formation organisée par FNE Ile-de-France
27 avril 2023 - Compte rendu



Intervenant.e.s

Maxime Colin, juriste de FNE Ile-de-France
Tea Jourdan, alternante

1 POURQUOI FAIRE UN SIGNALEMENT SUR SENTINELLES DE LA NATURE ?

Faire un signalement permet : de porter à connaissance des institutions de contrôle, des associations, des médias, du public, etc., les dégradations de l'environnement (entendues au sens large) ; de mettre en valeur des initiatives particulièrement intéressantes pour protéger la nature ; de montrer les enjeux principaux et prioritaires de son territoire ; de tenir le public informé de l'état d'avancement d'une lutte ou d'une situation. Du point de vue de la sentinelle, le signalement permet en premier lieu d'être conseillée sur l'enjeu écologique et juridique de son signalement et les leviers mobilisables pour devenir actrice de la protection de l'environnement.

2 EXEMPLES DE SIGNALEMENTS

Des initiatives favorables : les Aires Terrestres Éducatives (OFB), les fermes Terres de liens, les rues zéro déchet, etc.

Des dégradations environnementales : abattage d'arbres, pollution lumineuse, pollution de l'eau, décharge illégale, etc.



SENTINELLES DE LA NATURE

3 COMMENT SIGNALER ?

1. S'inscrire ou se connecter à son compte sur Sentinelles de la Nature (application ou [site web](#))
2. Cliquer sur l'onglet « Signaler » en bas à droite
3. Choisir le territoire de l'Île-de-France
4. Entrer la localisation de l'action
5. Entrer la classification la plus adaptée possible, le type d'initiative respectueuse, la date puis vos observations (soyez précis)
6. Ajouter des photos ou des documents pour illustrer votre signalement

4 QUEL TRAITEMENT ENSUITE ?

Les référénts Sentinelles de la nature (régionaux ou départementaux) prendront connaissance de votre signalement.

La précision et les photos permettent de comprendre plus rapidement quelle réponse donner au signalement. Le référent pourra prendre contact avec vous pour vous demander des informations complémentaires ou vous indiquer quelles démarches réaliser et à qui vous adresser. ils vous mettront en lien avec les associations pertinentes

Dans certains cas, les référents s'occuperont d'entreprendre les démarches directement et vous tiendront informés.